e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
Nouveautés 22/23
**
RG FFF
Article 160
**
Communiqués LPIFF
**
PRELEVEMENT
Arbitres/clubs
**
Planning
Détections/Sélections
**
Formations Arbitres
**
Retour AG
**
Nouveau règlement
Challenge du Fair-Play

Procès-verbaux

Commission
d'Organisation des
Championnats & Coupes
**
Commission Football à
Effectif réduit
**
Commission
Statuts & Règlements
**
Commission Futsal
**
Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes
**
Horaires Officiels
Match
**
Catégorie d'âges
**
PASS 'SPORT
**
Liste des ballons
**
Process des Formations
**
Tous en Bleu

**A Consulter
sur Footclub**

Commission de
Discipline
+ Sanctions

**Egalement
Consultable sur
notre site internet**
http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI,** celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :
https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk
TUTO
https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-

REGLEMENTS 2023/2024
Sont en ligne et consultable
https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/
https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32

Edition N° 644 du Jeudi 19 Octobre 2023

COMMUNIQUES

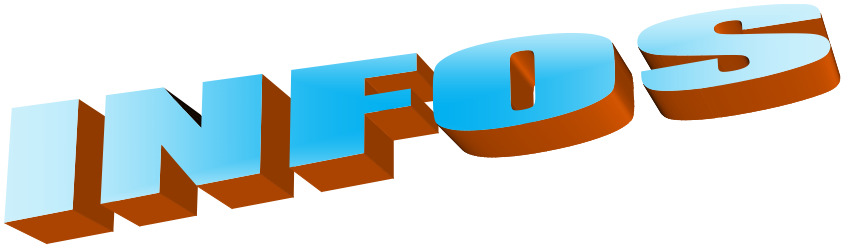

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**, chaque jeudi après-midi : https://districtvaldemarne.fff.fr
*Documents & * Procès-Verbaux

Avis aux Clubs
« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES :
- 1 équipe U 18,
- 1 équipe U 16
- 1 équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3ème équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)

(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1ere saison.

D3

- SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies a l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1ère saison d'infraction :
  - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter a ladite équipe seniors ;
- Pour la 2ème année d'infraction et au-delà :
  - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
  - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1ère saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;
- L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

Résultats 5ème TOUR COUPE DE FRANCE 15/10/23

Date	Equipes	Résultat	Insta
15/10/2023	Adamois Ol 1 - Creteil Lusitanos Us 1	0 - 4	9531
15/10/2023	Drancy Ja 1 - Villejuif U.S. 1	1 - 3	9302
15/10/2023	Charenton Cap 1 - Fleury 91 Fc 1	1 - 2	9401
15/10/2023	Chevilly Larue Elan 1 - St Denis Us 1	2 - 2	9402

De 1 à 4 sur 4

Bravo à nos deux qualifiés pur le prochain tour !!

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

OCTOBRE	5	12	19	26	
NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024,** le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

*****

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.
Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).
Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).
Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement
« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »
faite par mail ou téléphone ne sera plus
pris en considération par le « **service des compétitions » après le VENDREDI 12H00.**

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements soient faites en amont.

Vous remerciant de votre collaboration.
*****

RAPPEL RSG
Articles 15 / 20.6 / 23 :
-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser **(en raison de son impraticabilité)** à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football
-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.
via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h,** précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.
-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après- midi et du Dimanche après –midi, aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (…….@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**
-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation…..)
-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boite = cfaer94@gmail.com

ENTRÉE GRATUITE
districtvaldemarne.fff.fr

VOUS AUSSI,

DEVENEZ ACTEUR DU JEU

EN SUIVANT LA FORMATION

ARBITRE

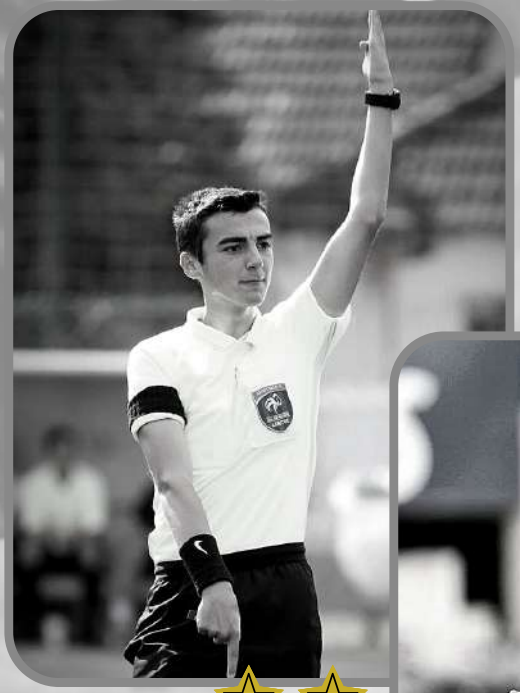

AMBITION

COURAGE

MOTIVATION

DATES À RETENIR

SESSION 1

23-24/09/2023

30/09-01/10/2023

SESSION 2

23-24/10/2023

25-26/10/2023

CONTACTEZ NOUS AU 0155961102

ou par mail a CDA@districtvaldemarne.fff.fr

NOUVEAU

CHALLENGE DU FAIR – PLAY SENIORS
(Annexe au règlement sportif général)

EVOLUTION DE LA CHARTE DU « FAIR-PLAY »
(Adopté à la majorité lors de l'Assemblée Générale des clubs du 07/10/2023)
Mise en application dès la saison en cours

VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

A - BUT DE L'OPERATION :

Provoquer une prise de conscience chez tous les responsables concernés, Présidents de club, Dirigeants, Educateurs et Joueurs.

B – OBJECTIFS :

* Faire baisser la violence sur nos terrains.
* Prendre en compte dans le classement l'esprit sportif d'une équipe en comptabilisant les cartons (jaunes et rouges) et les suspensions. (Joueurs, éducateurs, dirigeants)
* Créer une motivation de la part du groupe.

C - PRINCIPES :

Toutes les équipes séniors : D1 – D2 – D3
Pour la D1 pas de pénalité de points ni de gain de point car il y a un risque d'impact sur la montée en ligue. Uniquement les récompenses financières.
Tous les districts doivent avoir le même règlement concernant l'accès à la ligue.

Récompenser la ou les équipe(s) les moins pénalisées D1-D2-D3
Pénaliser la ou les équipe(s) les plus sanctionnées D2-D3

D - REGLEMENT ET BAREME :

REGLEMENT
*Tous les licenciés des équipes en présence lors d'une rencontre sont concernés par l'application de la charte du fair-play, que ceux-ci figurent ou non sur la feuille de match.

BAREME
* Catégories concernées : Seniors D1 – D2 – D3 - Rencontres couvertes par des Arbitres Officiels.

Selon le nombre de points de pénalité, il sera **RETIRE ou AJOUTE** des points au classement, mode de calcul des points :

Joueurs -
Match :

. Carton Jaune	= 1 **point de pénalité**
. Carton Rouge direct	= 3 **points de pénalité**
. Carton Rouge entraînant une suspension de 8 matchs et plus	= 4 **points de pénalité**

Hors match :
. Moins de 8 matchs de suspension = 5 **points de pénalité**
. Plus de 8 matchs de suspension = 8 **points de pénalité**

Educateurs & Dirigeants -
. Carton jaune = 1 **point de pénalité**
. Carton rouge direct = 3 **points de pénalité**
. Suspension de plus de 3 mois ou plus de 4 matchs = 4 **points de pénalité**

Barème appliqué selon les pénalités :

- De 0 à 15 points de pénalité = **Plus 2 points au classement**
- De 16 à 29 points de pénalité = Pas de retrait de points
- De 30 à 39 points de pénalité = Moins 1 points au classement
- De 40 à 49 points de pénalité = Moins 2 points au classement
- De 50 à 59 points de pénalité = Moins 3 points au classement
- De 60 à 69 points de pénalité = Moins 4 points au classement
- De 70 à 79 points de pénalité = Moins 6 points au classement
- De 80 à 89 points de pénalité = Moins 8 points au classement

La situation des Clubs vis à vis du Challenge du Fair- Play paraîtra sur le journal chaque mois.

E - RECOMPENSES D1 – D2 – D3 :

Les 10 clubs D1-D2-D3 ayant eu le moins de points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de **500€.**

F – LITIGE :

Tout litige sera jugé par la Commission du Fair- Play et en dernier ressort par le Comité de Direction du District.

G - DEROULEMENT : Dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur.

1. A la réunion d'avant match, dans les vestiaires des arbitres, rappel de l'opération avec les capitaines et poignée de main.
2. A l'entrée du terrain, une poignée de main entre les arbitres et les Educateurs de chaque équipe.
3. Poignée de main de la totalité des joueurs avant et après la rencontre face à la tribune.

IMPORTANT :
En cas de mise hors compétition (Forfait Général ou Déclassement) enregistrée au cours ou en fin de saison pour une équipe Seniors et afin de ne pas léser les clubs d'un même groupe, tous les points de pénalité concernant les matches joués contre ce même club seront retirés.
Lorsqu'une rencontre n'aura pas eu sa durée réglementaire, les cartons rouges et/ou jaunes (dont le traitement sera suivi en ce qui concerne la sanction disciplinaire normalement par la Commission de Discipline) ne seront pas comptabilisés au Challenge du Fair-Play sous réserve que le dossier ait été étudié par la Commission du Fair-Play puis soumis pour accord au Comité de Direction.

Le Calcul des montées et descentes s'effectue pour chaque équipe de D2 et D3 après l'application du retrait de point du Challenge du Fair-Play Seniors
Pas d'application du retrait de point pour la D1 afin de ne pas pénaliser les clubs du Val de Marne par rapport aux clubs des autres districts.

DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/23/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/24/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/26/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
10/27/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
11/15/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
12/13/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/19/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/20/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/21/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/2/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
11/22/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
11/29/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/20/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/16/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
2/28/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/13/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/27/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
4/24/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

NOUVEAU

ARBITRES / CLUBS
UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, **a validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- **LES COUPES DU VAL DE MARNE**
- **LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.**

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant *(par mail ou courrier).*

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.
Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE
ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- ❑ Faciliter le travail de tout le monde
- ❑ Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »

- Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB
- Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match
- L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »
- Nous allons prélever le club de la somme due
- Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres

Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11ème rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10ème Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain.**

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1er Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire *(i)* la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et *(ii)* le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de **création** du club en Préfecture **(pas le récépissé de modification)** ou la **parution au Journal Officiel** (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - **PV de l'Assemblée Constitutive** (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent **impérativement** comporter un objet consistant, a minima, en **la pratique du football**.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de **création** du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) - **PV de l'Assemblée Constitutive** (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent **impérativement** comporter un objet consistant, a minima, en **la pratique du football.** **- PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui** fusionnent **qui décide de sa dissolution**
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée générale du **club absorbé** qui décide de **son absorption** (et par suite de sa dissolution) - PV de l'Assemblée Générale du **club absorbant** lors de laquelle il a **acté la fusion-absorption**
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de **modification** en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	**PV d'AG du club omnisport** qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de **création** en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon **OU** Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie *(document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)*

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

◊ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

◊ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

◊ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé *(ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)*

◊ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence *(pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré)*

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. ***a)*** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ ***des catégories U19 et supérieures***, ***ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ ***P***our les pratiques à effectif réduit ***des catégories U19 et supérieures***, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.
En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ ***reste le même***.

[…]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

Procès-verbal N°2

Réunion du 18 octobre 2023

Animateur : M. Antonio CARRETO
Présents : MM. Rodolphe MILET, Bernard ROCHETTE, Michel COUFFIN, Maurice SAINT ALBIN

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!
Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. *(Article 129 des RG de la FFF).*
Pour information :
Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

N° 27390426 - CHOISY AS / THIAIS FC Match de Coupe VDM U16 – du 15/10/23 à 13h00 – (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **THIAIS FC**

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

Réception :
Pour le club de THIAIS FC : M FARIA B. - Président

En l'absence non excusée du club de CHOISY AS, la commission ne peut mettre en place l'organisation de la rencontre (amende 100 euros) et

Vu l'urgence, la commission re-convoque pour sa réunion du 23/10/2023 à 17h45 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

Pour le club de CHOISY AS :
Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

Pour le club de THIAIS FC :
Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

La commission rappel aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Article 8
Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :
1e invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission
2e invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 23/10/2023 à 17h30

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 3 Octobre 2023

Présents : Mme POLICON, Mme NYEMBAL, M DIAZ

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY- Fermeture des installations

Mercredi 1er novembre 2023
Samedi 11 novembre 2023
Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus
Lundi 1er avril 2024
Mercredi 1 et 8 mai 2024
Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 *- Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.*
Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :*
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :

560815 CA VITRY 94.2 - U14 Poule 9 - Terrain suspendu - 2 matchs fermes
04/11/23 ***(sauf tirage des coupes entre les deux matchs)***
551086 – AS ORLY - U18 D2 - Terrain suspendu - 3 matchs fermes
05/11/23 & 19/11/23 ***(sauf tirage des coupes entre les deux matchs)***

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

SENIORS -D2B – GENTILLY AC (DEROGATION HORAIRE)
Courriel de Gentilly AC du 13/10/23.
Accord de la commission pour que les rencontres se jouent à 17h30 :
N°26657532 - 22/10 Gentilly AC / Kremlin Bicêtre,
N° 26657531 - 03/12 Gentilly AC / CA Vitry 3,
N° 26657535 - 14/01Gentilly AC / Bonneuil CSM 2,
N° 26657548 - 17/03 Gentilly AC/ Vers l'Avant – Villejuif
N° 26657552 - 28/04 Gentilly AC / CA L'Hay les Roses
N° 26657561 - 02/06 Gentilly AC / FC Bry

25935485 - FC SUCY 2 / US IVRY 3 Seniors D2.A DU 22/10/2023
Accord des deux clubs via footclub du 13/10/23.
La Commission donne son accord pour que le match à 15h le 29/10/23.

26657524 - CO CACHAN / FC MAROLLES Seniors D2.B DU 22/10/2023
Mail de CO Cachan du 17/10/23.
Cette rencontre se jouera à 16h Stade Dumotel à Cachan (changement d'une heure).
Prévenir vos adversaires.

26059397 - FC NOGENT 3 / GENERATION TAKTIK SPORTS Seniors D3.A DU 8/10/2023
Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.
Match interrompu à la 89ème minute de jeu, les gardiens du stade étant entrés sur le terrain pour retirer les poteaux de corners.
La commission donne match perdu au FC Nogent 3 pour ne pas avoir tout mis en œuvre pour la rencontre puisse aller à son terme.
FC NOGENT (0 POINT / 0 BUT) & GENERATION TAKTIK SPORT (3 POINTS / 2 BUTS).

26059402 - COM ARCUEIL / FC NOGENT Séniors D3.B du 22/10/2023
Accord des deux clubs via footclub du 12/10/23 & attestation municipale d'indisponibilité du terrain.
Accord de la commission pour jouer le match le 29 octobre 2023.

SENIORS D3 B : Forfait général de ASOMBA
Courrier du club du 16/10/23.
La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.
Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

SENIORS D4 B : Forfait Général de TROPICAL AC
Courrier du club du 12/10/23.
La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.
Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

27131425 ENTENTE VERS L'AVANT – VILLEJUIF / FC ST MANDE Seniors D4 C DU 8/10/2023
Lecture de la feuille de match.
1er forfait d'Entente Vers l'Avant – Villejuif

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER
- 1ER TOUR 15 OCTOBRE 2023
- 2EME TOUR 19 NOVEMBRE 2023
- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27335169 - CA L HAY LES ROSES / ASOMBA Coupe VDM Seniors du 15/10/2023
Courrier de 13/10/23.
Forfait avisé de ASOMBA.
CA L Hay les Roses qualifié pour la suite de la compétition

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER :
- 1ER TOUR 15 OCTOBRE 2023
- 1 /16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27338860 - ELAN CHEVILLY LARUE / FC MAISONS ALFORT Coupe Amitié Seniors du 15/10/2023
Mail de Elan de Chevilly Larue et attestation de la mairie – terrain indisponible du 12/10/23 (match de Coupe de France sur même terrain).
La Commission reporte le match au 19 novembre 2023.

CHAMPIONNAT CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

Coupe ANCIENS

CALENDRIER :

- 1ER TOUR 15 OCTOBRE 2023
- 2EME TOUR 12 NOVEMBRE 2023
- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT + 45 ANS

COURRIEL DE PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY du 16/10/23

Demande d'intégration d'une équipe en critérium +45 ans

Ce club prend la place de l'exempt dans le groupe B

Matchs en retards :

-26078370 APAC / THIAIS FC DU 24/09/2023 remis 7 janvier 2024

-27244342 ORLY AC / APAC DU 8/10 remis au 28 janvier 2024

Prévenir vos adversaires.

Coupe +45 ANS

CALENDRIER :

- 1ER TOUR 15 OCTOBRE 2023
- 1/16 EME DE FINALE 12 NOVEMBRE 2023
- 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27390197 - ES VILLIERS / ASPTT GENTILLY +45 ans DU 15/10/2023

Courrier des deux clubs du 16/10/23 (Match non joué) .

La commission **convoque pour sa réunion du 24 octobre 2023 à 18h** :

-un représentant des deux clubs.

Présence indispensable.

CHAMPIONNAT + 55 ANS

CHAMPIONNAT FEMININES

27361258 - VILLENEUVE AFC / CO VINCENNES DU 14/10/2023 Seniors Fem D1

27371050 - MAISONS ALFORT / AS THAON FOOT DU 14/10/2023 Seniors Fem D1

Match non joués – Coupe de France

La Commission reporte ces matchs au 18 novembre 2023.

Coupe FEMININES

CALENDRIER :

- 1er TOUR 6 JANVIER 2024
- 1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER :

- 1ER TOUR 7 JANVIER 2024
- 1/8 DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U18

Coupe VDM U18

CALENDRIER :

- 1ER TOUR 15 OCTOBRE 2023
- 2EME TOUR 12 NOVEMBRE 2023
- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27390390 - VILLENEUVE AFC / GENTILLY AC Coupes U18 DU 15/10/2023

Courriel de Gentilly AC du 13/10/23 ***– Forfait avisé.***

Villeneuve AFC qualifié pour la suite de la compétition.

VITRY ES U18 D3.B – (Dérogation annuelle)

Courrier de Vitry ES du 18/10/23.

Exceptionnellement, suite à la parution des calendriers de la LPIFF, ***la Commission donne son accord pour que le club joue ses matchs à 11h30.***

Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT U16

25937891 - US FONTENAY SOUS BOIS / AS CHOISY LE ROI U16 D2.A DU 8/10/2023

Lecture de la feuille de match.

1er forfait avisé de AS Choisy le ROI.

27174716 - COM ARCUEIL / CAP CHARENTON U16 D4.A DU 22/10/23
Courriel des deux clubs & attestation de la mairie indiquant la non-disponibilité du terrain du 17/10/23.
Accord de la commission – inversion de la rencontre
Match le 22 octobre à 13h, sur le terrain de Charenton.

27174801 - VILLENEUVE AFC / AS VAL DE FONTENAY U16 D4 B DU 8/10/2023
Lecture de la feuille de match.
1er forfait non avisé de AS Val de Fontenay

Courriel de AS Choisy le Roi souhaitant engager une équipe 3 U16 D4.B
Celle-ci pourra être intégrée en Championnat D4 B à la place de US VILLECRESNES
Match en retard à fixer
- 27174797 AS CHOISY 3 / ES CAUDACIENNE du 08/10/23.

Coupe VDM U16

CALENDRIER :
- 1ER TOUR 15 OCTOBRE 2023
- 2EME TOUR 12 NOVEMBRE 2023
- 1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27390428 - ORLY AVS / FC SUCY Coupe VDM U16 DU 15/10/2023
Courriel de FC Sucy – ***Forfait avisé du 12/10/23.***
AVS Orly qualifié pour la suite de la compétition

Coupe Amitié U16

CALENDRIER :
- 1ER TOUR 15 OCTOBRE 2023
- 2EME TOUR 12 NOVEMBRE 2023
- 1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27390745 FC NOGENT / FC ALFORTVILLE Coupe Amitié U16 DU 15/10/2023
Courriel de FC Alfortville du 14/10/23 ***Forfait tardif.***
FC Nogent qualifié pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT U14

26067607 FC BRY / ASOMBA U14 BRASSAGE POULE 6 DU 7/10/2023
Lecture de la feuille de match.
1er forfait d'ASOMBA.

MATCHS REMIS
26064839 CSM BONNEUIL / US VILLEJUIF BRASSAGE POULE 2 DU 4/11
26064631 US VILLEJUIF / CSM BONNEUIL BRASSAGE POULE 1 DU 4/11
25938872 CSM BONNEUIL / FC CHAMPIGNY D1 U14 DU 4 /11
En raison du déroulement sur les installations du CSM Bonneuil du Tournoi international du Val de Marne, ces rencontres sont remises à une date ultérieure.

Courriel de AAS Fresnes demandant l'intégration d'une équipe 3 U14
Ce club est intégré à la poule 6
Matchs en retards, sont remis à une date ultérieure :
N°26067608 -Fresnes 3 / Ecole Plesséenne
N°26067613 - ASOMBA / Fresnes 3

26066876 – ORMESSON US / FC MAISONS ALFORT U14 Brassage Group 3 du 07/10/23
Mail du club de Maisons Alfort FC du 18/10/23.
1er forfait de Maisons Alfort FC.

Coupe VDM U14

CALENDRIER :

- 1ER TOUR 21 OCTOBRE 2023
- 2EME TOUR 26 NOVEMBRE 2023
- 1/16EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Tous les matchs non joués le 21 octobre en raison de la journée de championnat de Division 1 sont remis au samedi 25 novembre 2023
27425766 - Vitry ES / Hay les Roses CA
27425771 – Villiers ES /Maisons Alfort FC
27425775 – Canavérois FC / Rungis US
27425775 – Limeil AJ / US Ivry
27425777 – Villeneuve AFC / ST Maur VGA US
27425778 – Arcueil COM / Champigny FC
27425781 – Thiais FC / Fresnes AAS

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le 21 OCTOBRE 2023 à 16h00 sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.
Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant *(prélèvement au District)*
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .
EXEMPTS : les clubs évoluant en ligue de PARIS

Coupe Amitié U14

27425816 CO CACHAN / CA VITRY Coupe Amitié U14 DU 21/10/2023
Mail de CO Cachan du 16/10/23 (-1 heure)
Cette rencontre se jouera à 15h Stade Dumotel à Cachan. *Prévenir vos adversaires.*

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le 21 OCTOBRE 2023 à 16h00 sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .
EXEMPTS : les clubs évoluant en ligue de PARIS

Tous les matchs non joués le 21 octobre en raison de la journée de championnat de Division 1 sont remis au samedi 25 novembre 2023

27425802 – Fresnes AAS 2 / Joinville RC 3
27425809 – Créteil Lusitanos US 2 / Bonneuil CSM 2
27425817 – Villiers ES 3 / Villejuif US 2

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 16 octobre 2023

Président : *M. AMSELLEM Emile,*
Membres : *Mmes RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel, LOPES Paulo,*
Assistent : *MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,*
Absents (e) excusés (e) *: Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges.*

A D M I N I S T R A T I F

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :
LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au *DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.*

SI UTILSATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :
- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHIER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 Ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de …….. Numéro d'affiliation 5…… du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence … *Responsable Monsieur…Club x. Licence n°…. Pour info : la Technique Monsieur…*

U12 - U13

Courrier du CO VINCENNES du 10/10/2023
Pris note.

Courrier de CHOISY LE ROI AS du 10/10/2023
Pris note.

CHALLENGE U12 – Louis LEFEUVRE

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL du 10/10/2023
Pris note.

SAISON 2023 - 2024: A N N E X E F I N A N C I E R E	
U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	*50,00 € (par club)*
Absence aux Journées de Rentrée	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie …),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION
DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 16/10/2023

Président : M. FOPPIANI
Présents : Mmes POLICON – GUILIANI - MM. GUERCHOUN - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.

JEUNES

U18 – D3. B - MATCH 27346766 – F.C. D'ALFORTVILLE 21 / VITRY E.S. 22 du 08/10/2023

Réserve du club de **VITRY E.S. 22**
sur la qualification et la participation du joueur
MORICE Tulio Licence enregistrée le 05/10/2023
du club de **F.C. D'ALFORTVILLE 21**
au regard de la validité de sa licence quant aux nécessaires 4 jours francs de qualification.
Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.
Le joueur :
MORICE Tulio Licence enregistrée le 05/10/2023
titulaire d'une licence validée le 09/10/2023, n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

En conséquence la commission décide :
MATCH PERDU au club de F.C. D'ALFORTVILLE 21
(-1 point – 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié : **MORICE Tulio**
Pour en attribuer le gain à VITRY E.S. 22 (3 points, 5 buts)

Débit : F.C. D'ALFORTVILLE 21 50€
Crédit : VITRY E.S. 22 43,50€

U18 – D3 / A - MATCH 27173877 – F.C. D'ALFORTVILLE 22 / US ORMESSON 22 du 08/10/2023

Réserve du club de **US ORMESSON 22**
sur la qualification et la participation des joueurs
CARAJA Ion Licence enregistrée le 05/10/2023 et qualifié le 10/10/2023
BELFERROUM Kaiss Licence enregistrée le 05/10/2023 et qualifié le 10/10/2023
du club de **F.C. D'ALFORTVILLE 22**
au regard de la validité de sa licence quant aux nécessaires 4 jours francs de qualification.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.
Les joueurs :
CARAJA Ion
BELFERROUM Kaiss
titulaires d'une licence validée le 09/10/2023, n'étaient donc pas qualifiés pour disputer la rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

En conséquence la commission décide MATCH PERDU au club de F.C. D'ALFORTVILLE 22 (-1 point – 0 but) pour avoir fait participer les joueurs non qualifiés : **CARAJA Ion, BELFERROUM Kaiss**
et maintien du résultat acquis sur le terrain.

Débit : F.C. D'ALFORTVILLE 22 50€
Crédit : US ORMESSON 22 43,50€

U16 – D1 - MATCH 25937755 – IVRY U. S. 21 / FC SUCY 21 du 08/10/2023

Réserve du club de **FC SUCY 21**
sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **IVRY U. S. 21** susceptibles d'évoluer avec des licences non valables (la vérification n'étant pas possible (pas de tablette ni d'accès a FOOT COMPAGNON) et dont plus de QUATRE sont susceptibles de détenir une licence MUTATION.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRÈS** la date d'enregistrement de sa licence.
Après vérification administrative, TOUS les joueurs figurant sur la feuille de match étaient bien TOUS qualifiés pour disputer la rencontre.

Seuls les 4 joueurs suivants détenaient une licence frappée du cachet MUTATION
AHIBO Elisée (2547282180) Mutation Normale
LEURY Kurtis (2547832347) Mutation Normale
MAZANDOU Maurice (9603670783) Mutation Hors période
NEMLIN Given (2547444422) Mutation Normale

En conséquence la commission juge la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

SENIORS – D4 / A - MATCH 27131242 – MANDRES PERIGNY 1 / NOISEAU STE 1 - du 08/10/2023

Réserve du club de **MANDRES PERIGNY 1**
sur la qualification et la participation du joueur **BARAJAA Walid**
du club de **NOISEAU STE 1** se présentant avec une licence non active.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.
Après vérification administrative,
Le joueur : BARAJAA Walid Licence enregistrée le 02/10/2023 et qualifié le 07/10/2023
était donc valablement qualifié pour disputer la rencontre et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – D3 / A - MATCH 26059395 – ARCUEIL COM 1 / OLYMP. CLUB IVRY 1 du 08/10/2023

Réclamation du club de **ARCUEIL COM 1**
sur la qualification et la participation du joueur
KARI Farouk Licence enregistrée le 04/10/2023
du club de **OLYMP. CLUB IVRY 1**
au regard de la validité de sa licence quant aux nécessaires 4 jours francs de qualification.
Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.
Le joueur :
KARI Farouk Licence enregistrée le 04/10/2023
titulaire d'une licence validée le 04/10/2023 et qualifié uniquement le 09/10/2023, n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable et fondée.

En conséquence la commission décide MATCH PERDU au club d' OLYMP. CLUB IVRY 1
(-1 point – 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié :
KARI Farouk Licence enregistrée le 04/10/2023
Et maintien du résultat acquis sur le terrain (3 points , 2 buts)

Débit : OLYMP. CLUB IVRY 1 **50€**
Crédit : ARCUEIL COM 1 **43,50€**

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 16 Octobre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :
La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain
(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

26035547 - CHEVILLY LA RUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 13/10/2023
Courrier de la Ville de Chevilly Larue (fermeture du gymnase Dérichebourg) du 11/10/23.
La Commission reporte la rencontre au 27/10/2023
Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D2

27233504 - VITRY ASC 3 / VILLEJUIF FUTSAL CLUB Futsal D2 du 06/10/23
Suite à l'intégration tardive du club Villejuif Futsal Club,
La Commission reporte la rencontre au 20/10/2023.

27233503 – BOISSY UJ 1 / RUNGIS US 1 Futsal D2 du 07/10/2023
Reprise du dossier (match coupe de France) – PV du 02/10/23.
La Commission reporte la rencontre au 28/10/2023.

27233500 – VERS L'AVANT / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/10/2023
Reprise du dossier (match coupe de France) – PV du 02/10/23.
La Commission reporte la rencontre au 28/10/2023.

Rappel = 26035534 – VITRY CA / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 21/09/23 ***Remis au 19/10/2023***
26035538 – VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE Futsal D1 du 22/09/23 ***Remis au 20/10/2023***

COUPE VDM FUTSAL

1er Tour en Tirage Intégral (fin novembre) : À ce jour 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 16/12/2023

Cadrage pour les 1/4 : 12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 30/03/2024.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 19 Octobre 2023

RAPPEL :
CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON
2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité
-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier…). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,
Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)
Ou Cliquez sur le lien :
https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf
Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :
Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates,
bien suivre les dates calendaires pour les rencontres

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS
La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.
Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.
Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.
RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

Calendrier U14 – Phase de Brassage Poule 6 :
Intégration de **FRESNES AAS (3)**
Avis aux Clubs de ce groupe. 2 rencontres à Fixer par la Commission Organisation des Championnat ou par les clubs si accord des deux équipes :

- *07/10/23 : FRESNES AAS (3) / ECOLE PLESSEENNE*
- *14/10/23 : ASOMBA / FRESNES AAS (3)*

Anciens + 45 Ans – Poule B :
Intégration de **PORT.ACA CHAMPIGNY**
Avis aux clubs de ce groupe. 1 rencontre à Fixer par la Commission Organisation des Championnat ou par les clubs si accord des deux équipes :

- *08/10/23 : ORLY AC / PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY*

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :
*« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».*

1er Appel de Feuille de Match Manquante :
U14 – Phase de Brassage – Groupe 8 :
26065779 : AVENIR SPORTIF ORLY / ARCUEIL COSM du 07/10/2023

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 08/10/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non-utilisation (Avertissement)	2ème non-utilisation *(amende 100€)*	3ème non-utilisation *(Match perdu par pénalité)*
FUTSAL D1			
CHAMPIGNY CF	**24/09/2023**		
VILLENEUVE ABLON US	**24/09/2023**		
VITRY ASC	**24/09/2023**		
SENIORS D3			
VILLECRESNES US	**24/09/2023**		
CAUDACIENNE ES	**24/09/2023**		
SENIORS D4			
MANDRES PERIGNY	**08/10/2023**		
SFC CANAVEROIS	**08/10/2023**		
SFC CANAVEROIS	**08/10/2023**		
SENIORS FEMININES D1			
VILLEJUIF US	**07/10/2023**		
CHOISY LE ROI AS	**07/10/2023**		
ANCIENS D2			
VITRY PORTUGUAIS UA	**24/09/2023**		
FRESNES AAS	**08/10/2023**		
FUTSAL D1			
VITRY ASC	**30/09/2023**		
U18 D3			
ALFORTVILLE FC	**08/10/2023**		
CHARENTON CAP	**08/10/2023**		
THIAIS FC	**08/10/2023**		
U16 D1			
IVRY US FOOTBALL	**08/10/2023**		
U16 D2			
ST MAUR VGA	**08/10/23**		
VAL DE FONTENAY AS	**08/10/23**		
U16 D4			
SFC CANAVEROIS	**08/10/2023**		
CRITERIUM U15F			
THIAIS FFC	**07/10/2023**		
U14 PHASE BRASSAGE			
CANNAVEROIS FC	**07/10/2023**		
AVENIR SPORTIF ORLY	**07/10/2023**		
CRETEIL LUSITANOS US	**07/10/2023**		
CRITERIUM U13F			
IVRY US FOOTBALL	**08/10/2023**		
CHEVILLY LARUE ELAN	**08/10/2023**		
ST MAUR F FEM VGA	**08/10/2023**		
CRITERIUM U11F			
IVRY US FOOTBALL	**08/10/2023**		
THIAIS FFC	**08/10/2023**		
CRETEIL LUSITANOS US	**08/10/2023**		

ANNEXES

ATTESTATIONS FEDERALES (AF)

8H

45 €

Éthique et intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOT5
Handi-foot	Futnet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN DISTANCIEL

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 4

10 JOURS MAXIMUM APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H

90 Á 180

FUTSAL

Initiation	Entrainement
16H	16H

GARDIEN DE BUT

Initiation	Entrainement
16H	16H

PRÉPARATION PHYSIQUE

32H

BEACH SOCCER

Gardien De But

Préparation Physique

E-FOOT 94 n° 644 Page 39 de 49

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Pratique Foot à 11
U14-U19	Pratique Foot à 11
U10-U13	Pratique Foot à 8
U6-U9	Pratique Foot à 3,4,5
Projet Club	

90 €

24H

ESPACÉES SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL 12H	DISTANTIEL 4H	STAGE CLUB 8H

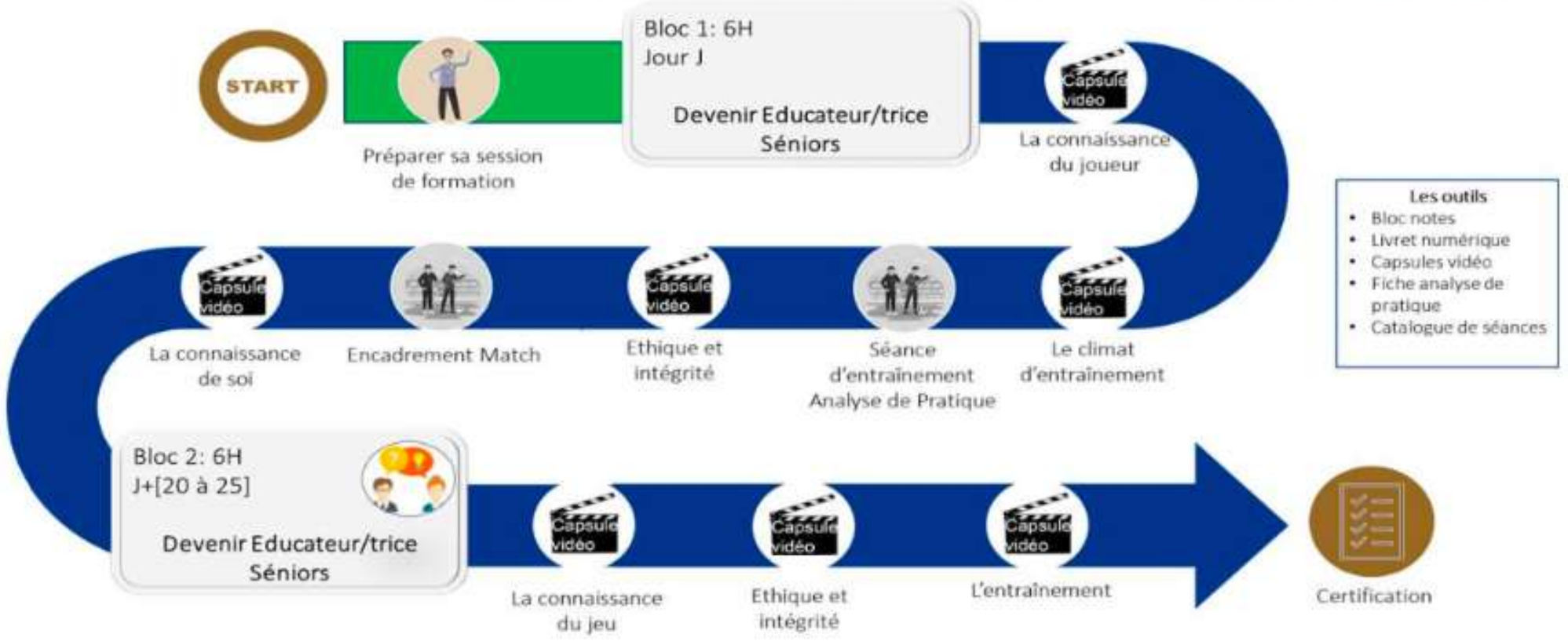

LA LIGUE PARIS ÎLE-DE-FRANCE FFF 1919

HOMMES			NAISSANCE	FEMMES		
CATEGORIE		PRATIQUES		CATEGORIE		PRATIQUE
SENIORS	*Licence Seniors*	*Championnat Foot à 11*	**2003**	**SENIORS F**	*Licence U20F*	*Championnat Foot à 11*
U20	*Licence U20*	*Championnat Foot à 11*	**2004**			
	Licence U19		**2005**			
U18	*Licence U18*	*Championnat Foot à 11*	**2006**	**U18F**	*Licence U18F*	*Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11*
	Licence U17		**2007**		*Licence U17F*	
U16	*Licence U16*	*Championnat Foot à 11*	**2008**		*Licence U16F*	
	Licence U15		**2009**	**U15F**	*Licence U15F*	*Championnat D à 7 ou R à 11*
U14	*Licence U14*	*Championnat Foot à 11*	**2010**		*Licence U14F*	
	Licence U13		**2011**	**U13F**	*Licence U13F*	*Critérium départemental ou Mixité Garçon*
U13	*Licence U13*	*Critérium Foot à 8 (14 dates)*	**2011**			
	Licence U12		**2012**		*Licence U12F*	
U11	*Licence U11*	*Critérium Foot à 8 (14 dates)*	**2013**	**U11F**	*Licence U11F*	*Critérium départemental ou Mixité Garçon*
	Licence U10		**2014**		*Licence U10F*	
U9 DEBUTANTS	*Licence U9*	*Plateaux Foot à 5 (14 dates)*	**2015**	**U9F DEBUTANTES**	*Licence U9F*	*Critérium départemental ou Mixité Garçon*
	Licence U8		**2016**		*Licence U8F*	
U7 DEBUTANTS	*Licence U7*	*Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)*	**2017**	**U7F DEBUTANTES**	*Licence U7F*	*Mixité Garçon*
	Licence U6		**2018**		*Licence U6F*	
	Licence U6		**2019**		*Licence U6F*	

HORAIRES OFFICIELS
DES MATCHS
SAISON 2023 & 2024

CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

PASS'SPORT 2023

Notice club sportif

1. **Faire une communication générale**
   - Apposer dans votre club
     - L'affiche informant de la reconduction du dispositif pour la saison sportif 2023/2024
     - L'affiche rappelant les publics bénéficiaires,
   - Faire une information sur votre site internet.

   [Les affiches ont été transmises par le MSJOP aux fédérations sportives]

2. **Informer individuellement chaque jeune**
   - Demander systématiquement lors de l'inscription aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport : enfants bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé, de l'Allocation éducation enfant handicapé, de l'allocation de rentrée scolaire ou étudiant boursier.

3 **Appliquer immédiatement la déduction de 50€** lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août.

4 **Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023** (soit avant la transmission des codes individuels) :

- Vous pouvez appliquer la déduction et **demander un chèque de caution de 50€ à la famille**

- **Restituer le chèque** de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août / début septembre.

- A défaut de transmission du code, procéder à l'encaissement du chèque.

5 **Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LecompteAsso** (LCA). Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre.

Pour toute information sur le dispositif : https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/faq/

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

Moins de 18 ans ?
Envie de faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo : iStock

**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo : iStock

CALENDRIER SAISON 23-24

USCL FOOTBALL 1928

AOÛT

26	WASQUEHAL	✈

SEPTEMBRE

02	AUXERRE II	🏟
09	SAINT-QUENTIN	✈
16	FURIANI	🏟
23	BOURG-EN-BRESSE	✈

OCTOBRE

07	COLMAR	🏟
21	FLEURY	✈

NOVEMBRE

04	BESANÇON	✈
11	FC 93	🏟
25	MÂCON	✈

DÉCEMBRE

02	HAGUENAU	🏟
16	FEIGNIES A.	✈

JANVIER

13	BIESHEIM	🏟
20	AUXERRE II	✈

FÉVRIER

03	SAINT-QUENTIN	🏟
17	FURIANI	✈
24	BOURG-EN-BRESSE	🏟

MARS

09	COLMAR	✈
16	FLEURY	🏟
23	BESANÇON	🏟

AVRIL

06	FC 93	✈
13	MÂCON	🏟
20	HAGUENAU	✈
27	FEIGNIES A.	🏟

MAI

11	BIESHEIM	✈
18	WASQUEHAL	🏟

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

Tous en Bleu pour l'USCL !

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?
C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	**USCL -**
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)

Vivre Ensemble Notre Passion

AMENDES

Club :	**533680**	**BOIS L'ABBE AS OUTRE MER**					
Dossier :	21346385	du 18/10/2023 Phase De Brassage U14/ Phase 1		Groupe 6	26067607	07/10/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		17/10/2023	17/10/2023		40,00€

Club :	**500031**	**CHOISY LE ROI A.S.**					
Dossier :	21346355	du 18/10/2023 U16 D2/ Unique		Poule A	25937891	08/10/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		17/10/2023	17/10/2023		40,00€

Club :	**560655**	**FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE**					
Dossier :	21346382	du 18/10/2023 Coupe Amitie U16/ Unique		Poule Unique	27390745	15/10/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		17/10/2023	17/10/2023		40,00€

Club :	**510193**	**ORMESSON U.S.**					
Dossier :	21346291	du 18/10/2023 Phase De Brassage U14/ Phase 1		Groupe 3	26066876	07/10/2023	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		17/10/2023	17/10/2023		40,00€

Total Général :	160,00€